

Pour les plus
de 60 ans

Château d'Amboise © 2018 - Joël Klinger - FSJ



Séjours 2018

Seniors en vacances

Préinscriptions à partir du mardi 10 avril

Des séjours tout compris à vocation sociale

Un partenariat entre le Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS) et l'Agence nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)



CAENA
NORMANDIE

CAEN.FR @  

Séjours 2018

Le Domaine de Seillac (41 - Loir-et-Cher)

« Nature et découverte au cœur du Val de Loire » Du samedi 19 mai au samedi 26 mai 2018

Superbe pays marqué par l'histoire, regorgeant de châteaux, baigné de lumière et d'or.

À 18 km de Blois, 5 km de Chaumont, en pleine nature dans un parc de 24 hectares, le village vacances au cœur du Domaine de Seillac datant du 18^e siècle vous accueille pour un séjour authentique et culturel. Une destination de choix pour celles et ceux qui souhaitent profiter du magnifique patrimoine français.

Excursions : Château de Chaumont ancienne propriété de Catherine de Médicis - Village d'Amboise et sa Verrerie - Château de Blois construit et son célèbre escalier d'apparat de François 1^{er}.



Le Pescadou (13 - Bouches-du-Rhône)

« Couleur méditerranéenne » Du samedi 2 juin au samedi 9 juin 2018

Au pays des cigales et sur la Côte Bleue, c'est à la Couronne-Plage que se situe le village vacances Le Pescadou juste à quelques pas de la mer.

Entre Camargue et calanques, ce village vacances vous accueille pour des vacances de rêve au bord de la Grande Bleue, les pieds dans l'eau.

Excursions : Marseille ses illustres monuments, son vieux port, son plus vieux quartier nommé « le panier » célèbre avec la série « plus belle la vie » – Martigues et sa « Venise provençale ».



Saint-Clément-des-Baleines (17 - Charente-Maritime)

« La perle de l'Île de Ré » Du samedi 30 juin au samedi 7 juillet 2018

La France possède de nombreuses îles, toutes plus belles les unes que les autres. L'Île de Ré fait partie de ces sites exceptionnels.

À 50 mètres de la plage, dans un parc de 4 hectares, le village vacances du Phare vous enchantera par son charme rétais. Partez à la découverte de l'Île de Ré, bordée de sable fin, au parfum iodé où se marient avec bonheur, l'huître, le sel et le raisin.

Excursions : La Rochelle son vieux port, ses rues à arcades, ses maisons à pans de bois – L'île d'Aix – Saint-Martin en Ré.



Les prestations sont indicatives et peuvent être modifiées par le prestataire touristique selon nécessité.

Conditions de préinscription

Ces séjours sont proposés aux personnes :

- ▶ retraitées (les retraités cumulant emploi et retraite sont éligibles au programme) ou sans activité professionnelle ;
- ▶ de 60 ans ou plus à la date du départ et/ou 55 ans en situation de handicap ;
- ▶ domiciliées à Caen ;
- ▶ prioritairement éligibles à l'aide financière de l'ANCV. Attention l'aide de l'ANCV Seniors en vacances (160€) ne peut être attribuée qu'une fois par année civile ;
- ▶ en capacité de voyager dans un bus non adapté au transport des personnes handicapées ;

Priorité est donnée aux personnes n'ayant pas participé aux séjours en 2016 et 2017.

Pour les personnes en situation de handicap ou de dépendance, un accompagnant tout au long du séjour est exigé.

La préinscription et son suivi :

- ▶ Rendez-vous dans l'un des différents points d'accueil pour compléter un formulaire de préinscription :
 - À la Maison des Associations au 7 Bis, rue Neuve-Bourg-l'Abbé : uniquement le mardi 10 avril de 9h à 17h
 - Dans les pôles de vie des quartiers : du mardi 10 au vendredi 20 avril de 9h à 12h et de 13h à 18h (*voir liste au verso*)
 - Au service Animation - Vie sociale du CCAS Ville de Caen au 9, rue de l'Engannerie : du mercredi 11 au vendredi 20 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h
- ▶ À l'issue des préinscriptions qui se termineront le vendredi 20 avril, une réponse vous sera envoyée par courrier pour vous notifier ou non la réservation de votre séjour en fonction des critères requis. Le nombre de places réservées par séjour est de 50 participants.

Tarif et aide de l'Agence nationale des Chèques Vacances



Avec l'aide financière de l'Agence nationale des Chèques Vacances (ANCV), le prix du séjour est de : 397€ - 160€ soit **237€ / personne** (8 jours / 7 nuits)

Sans l'aide de l'ANCV, le prix des séjours est de 397€ / personne (8 jours / 7 nuits)

L'ANCV attribue son aide financière aux personnes ayant la ligne « Impôt sur le revenu net avant correction » de l'avis d'imposition d'un montant inférieur ou égal à 61 €, sous réserve que ces personnes n'aient pas bénéficié au cours de l'année civile de tout autre dispositif d'aide aux vacances financé par l'ANCV.

Ces tarifs comprennent l'hébergement en pension complète sur la base d'une chambre double et le programme des activités et excursions. Le transport en autocar est pris en charge par le CCAS de la Ville de Caen. Ces tarifs ne comprennent pas la taxe de séjour.

Autres conditions pour bénéficier de l'aide financière de l'ANCV :

Tout conjoint, marié ou tout partenaire pacsé, avec une personne éligible au programme seniors en vacances peut lui-même en bénéficier sans avoir à justifier des critères d'éligibilité, sous réserve de séjourner ensemble durant tout le séjour et de faire l'objet d'une imposition commune avec son conjoint ou son partenaire.

Tout aidant, professionnel ou familial, d'une personne en situation de dépendance ou de handicap, bénéficiant elle-même du programme seniors en vacances, en bénéficie de plein droit, sans avoir à justifier des critères d'éligibilité sous réserve de séjourner ensemble durant tout le séjour et de produire les pièces demandées (voir la rubrique « documents à fournir » au verso).

Informations auprès de l'ANCV : ANCV Seniors en Vacances * TSA 58111 * 37911 TOURS Cedex 9

Téléphone : 0825 844 344 | Numéro Azur : 3240 dites « Seniors en Vacances » | Site internet : www.ancv.com/seniors-en-vacances

Documents à fournir

Documents généraux

- ▶ Carte nationale d'identité ou passeport ou acte de naissance ;
- ▶ Justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF-GDF) ;
- ▶ Coordonnées téléphoniques personnelles et celles d'un tiers ;
- ▶ Avis d'imposition de l'année 2017 ;
- ▶ Attestation responsabilité civile ;
- ▶ Attestation d'assurance rapatriement.

Pour les personnes en situation de handicap

Fournir avec les documents généraux, l'un des documents suivants :

- ▶ Carte d'invalidité ;
- ▶ Carte « Station debout pénible » ;
- ▶ Attestation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) de l'année en cours.

Pour les personnes en situation de dépendance

Fournir avec les documents généraux, l'un des documents suivants :

- ▶ Attestation du bénéficiaire Allocation personnalisée d'autonomie (APA) de l'année en cours ;
- ▶ Attestation de classement pour les GIR 2 à 4 délivrée par le Conseil départemental du domicile ;
- ▶ Attestation de classement pour les GIR 5 à 6 délivrée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Pour les personnes sans activité professionnelle

Fournir avec les documents généraux, le document suivant :

- ▶ Attestation de pôle emploi

Points d'accueil

Maisons des Associations - 7 bis, Bourg Neuve-Bourg-l'Abbé

- ▶ **Le mardi 10 avril de 9h à 17h**

Pôles de vie des quartiers :

Pôle de vie Rive droite : 16, av. Capitaine George-Guynemer - 02 31 82 73 58

Pôle de vie Nord-Est : 15, place Champlain - 02 31 94 65 94

Pôle de vie Nord-Ouest : 5, rue Jean-Racine - 02 31 06 12 90

Pôle de vie Centre/Sud-Ouest : 18, av. des Chevaliers - 02 14 37 31 00

- ▶ **Du mardi 10 au vendredi 20 avril de 9h à 12h et de 13h à 18h**

CCAS de la Ville de Caen

Direction des services aux retraités et personnes âgées

Service Animation - Vie sociale - 9, rue de l'Engannerie - 02 31 52 04 83

- ▶ **Du mercredi 11 au vendredi 20 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h**